



DIRECTION

ANSC/ADM/2021/N°0005

**Procès-verbal des opérations de recensement et de dépouillement des votes
de l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration
de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du
numérique de la sécurité civile**

Conformément à l'article R. 732-11-7 du code de la sécurité intérieure et aux dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2018 relatif à celle-ci, l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile s'est déroulée du lundi 27 septembre au mercredi 17 novembre 2021,

Le bureau de vote, tel que défini par l'arrêté du directeur de l'Agence du numérique de la sécurité civile du 18 novembre 2021, s'est réuni le vendredi 19 novembre 2021 sur le site de l'Agence du numérique de la sécurité civile, au 101 rue de Tolbiac à Paris (13).

1. Composition du bureau de vote

Le bureau de vote était composé de :

- Mme Delphine DUFAURE-MALVES, ministère de l'intérieur (DGSCGC/DSP) présidente ;
- M. Yann BOUKOUYA, secrétaire.

Mme Isoline GARREAU, représentant de la liste unique, était excusée.

2. Déroulement des opérations de recensement et de dépouillement des votes

Le recensement des votes a débuté à 14h30.

- 69 enveloppes ont été reçues ;
- 6 enveloppe(s) a/ont été déclarée(s) irrecevable(s).

La liste électorale a été émargée et

- Il n'a pas été constaté d'erreur ;
- Aucune enveloppe intérieure ne comportait de mention ou signe distinctif ;

- 63 enveloppes intérieures ont été déposées dans l'urne.

Le dépouillement des votes a pu commencer.

- Nombre d'électeurs inscrits : 96
- Nombre de votants : 63
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Nombre de voix obtenues par la liste unique : 60

3. Proclamation des résultats

Le bureau de vote proclame élus les candidats désignés ci-après :

Titulaires	
Madame Isoline GARREAU	Présidente du CASDIS de Seine et Marne
Monsieur Claude RIBOULET	Président du CASDIS de l'Allier
Suppléants	
Madame Claire PAULIC	Présidente du CASDIS des Deux-Sèvres
Monsieur Christophe BONNEFOND	Président du CASDIS de l'Yonne

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet <https://ansc.interieur.gouv.fr/> et transmis au ministère de l'intérieur.

4. Contestations

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées par écrit, dans un délai de **cinq jours à compter de la proclamation des résultats**, devant le directeur de l'agence qui statue immédiatement puis, le cas échéant, devant la juridiction administrative compétente.

Le présent procès-verbal a été dressé à Paris en date du 19 novembre 2021 par :

La présidente du bureau de vote


Delphine DUFURE-MALVES

Le secrétaire du bureau de vote


Yann BOUKOUYA